



Sinistrés des 17-19 rue Jules Vallès de Saint-Ouen

## Le conseil municipal doit voter pour l'expropriation du marchand de sommeil !

*Alors que l'État s'obstine à ne pas remettre en place la table ronde prévu, il y a plus de quinze mois, suite à l'incendie meurtrier des 17-19 rue Jules Vallès de janvier 2010, le dernier conseil municipal de la ville Saint-Ouen n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la mise en œuvre d'une procédure qui permettrait l'expropriation du marchand de sommeil. Celle-ci doit être représentée au conseil municipal du 15 décembre qui se tiendra à partir de 18 heures.*

Le conseil municipal du 10 octobre a rejeté « l'opération d'aménagement sise rue Jules Vallès », visant la mise en place d'un appel d'offre pour choisir un concessionnaire et une « demande d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), dans le cadre de l'acquisition par voie amiable ou par recours à la procédure d'expropriation des parcelles nécessaires à l'opération d'aménagement ».

Le DAL Saint-Ouen a soutenu cette proposition qui incluait les 17-19 rue Jules Vallès aux mains d'un marchand de sommeil, et qui permettait son expropriation dans une perspective de construction de logements sociaux. Contre toute attente, le conseil municipal a rejeté par 20 voix contre 19 cette proposition. L'opposition, le PS (sauf deux élus) et une élue d'EE Les Verts ont voté contre du fait d'un périmètre d'études dépassant les 17-19 rue Jules Vallès. Nous regrettons ce rejet et déplorons l'incapacité des élus à se mettre d'accord pour trouver une solution à la situation des locataires. Ceci est d'autant plus révoltant que tous annoncent vouloir résoudre un problème, qui n'a que trop duré, et que la mise en place d'un périmètre élargi avait été annoncée dès le 9 juillet 2010 lors d'une table ronde avec la sous-préfecture.

### **Nos revendications**

- le relogement immédiat, décent et pérenne des personnes hébergées à l'hôtel ;
- le réexamen promis par l'État des situations administratives des habitants dépourvus de titre de séjour, en prenant en compte le drame qu'ils ont vécu ;
- le relogement des habitants, et en priorité celui des familles en situation de sur-occupation locative, toujours dans les lieux, par l'État, la ville, et le bailleur qui achète le lieu ;
- l'expropriation de ces immeubles et leur transformation en logements sociaux annoncées par la ville de Saint-Ouen avec l'appui de l'État.

Si des échanges bilatéraux ont eu lieu avec différents élus, nous regrettons le gel des réunions de travail avec les différentes composantes de la majorité municipale. Alors que les représentants du PS étaient d'accord pour les relancer, qu'une réunion était programmée, ils ont refusé d'y participer faute d'accord avec le PC sur le périmètre de la DUP. Dans le même temps, ils annonçaient être pour la régularisation et le relogement des sinistrés. Si les enjeux liés à l'aménagement du quartier (passage éphémère, antiquaires...) peuvent être entendus, la détresse des habitants aux mains du marchand de sommeil doit être prise en compte et l'expropriation du marchand de sommeil ne peut plus être reportée !

Il faut donc que les élus municipaux et, en premier lieu les différents courants de la majorité municipale, trouvent un accord et votent pour l'expropriation des 17-19 rue Jules Vallès au prochain conseil municipal. Ils doivent aussi s'engager sur le relogement des sinistrés (à l'hôtel sur les deniers de la ville depuis janvier 2010 !), comme de ceux vivant encore à cette adresse.

**Rassemblement de solidarité avec les sinistrés  
Devant la Mairie de Saint-Ouen  
15 décembre 2011 - 17 h 00**

Droit Au Logement Saint-Ouen - 06 65 97 10 24 - dalsaintouen@altern.org